Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

2244e SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 26 septembre 1974, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Discussion générale *(suite)*
Discours de M. Van Elslande (Belgique) 193
Discours de M. Nguema Esono (Guinée équatoriale) .. 196
Discours de M. Bielka (Autriche) 200
Discours de M. Minić (Yougoslavie) 203

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA (Algérie).

En l'absence du Président, M. Usher (Côte d'Ivoire), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. Van ELSLANDE (Belgique) : Qu'il me soit permis de féliciter, à l'occasion de son élection à la présidence, M. Bouteflika. Sa nomination à ces hautes fonctions est un hommage auquel je m'associe de tout cœur et qui est rendu tant à l'Afrique qu'au monde arabe.

2. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général pour son excellent rapport sur l'activité de l'Organisation [*A/9601 et Add.1*], où il souligne fort justement sa préoccupation, qui est aussi la nôtre, de voir les troubles et les tensions économiques actuels mettre en danger les progrès enregistrés dans le domaine des relations politiques internationales.

3. Comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères de la France [*2238e séance*], en sa qualité de président en exercice de la Communauté économique européenne et au nom des neuf Etats qui la composent, je tiens à saluer l'admission à l'Organisation des Nations Unies, avec le coparrainage unanime de ces neuf Etats, de trois nouveaux pays valeureux et épris de paix. La République de Guinée-Bissau vient d'accéder à l'indépendance en plein accord et amitié avec le Portugal; j'aurai l'occasion, au cours de mon exposé, de revenir sur cet événement. A l'issue d'un processus harmonieux engagé avec un Etat membre de la communauté européenne, la Grenade est venue ajouter parmi nos rangs sa voix à celles, chaque année plus nombreuses et toujours écoutées avec respect, de la zone des Caraïbes. Par ailleurs, c'est avec émotion que j'ai entendu hier [*2243e séance*] la noble voix du cheik Mujibur Rahman, premier ministre du Bangladesh, s'élever à cette tribune. Sa présence ici témoigne de l'évolution heureuse d'un problème difficile. L'esprit de modération et de conciliation dont ont fait preuve en cette affaire tous les pays du sous-continent, esprit qui devrait nous servir d'exemple à tous, a été à la base de cette évolution.

4. Je ne puis passer sous silence ici les grandes catastrophes qui n'ont cessé de frapper le Bangladesh comme d'ailleurs plusieurs autres pays en développement, le dernier étant le Honduras, frappé si durement vendredi dernier. Mon gouvernement s'est efforcé d'intervenir, chaque fois, tant avec ses moyens propres qu'ensemble avec nos partenaires de la Communauté européenne. Je puis assurer ici les Gouvernements du Bangladesh et du Honduras que, aujourd'hui aussi, nous les aiderons, dans la mesure de nos moyens, à surmonter les crises présentes.

5. L'an dernier, en raison des circonstances tragiques, notre débat général avait été dominé par la nouvelle éruption de violence et de tragédies humaines provoquée par la guerre du Moyen-Orient. La confrontation politique des Etats était de nouveau — comme dans tant de nos débats précédents — par la force des choses au centre de nos angoisses. De ce fait, les bouleversements de l'Organisation économique du monde ne nous étaient pas apparus aussi clairement qu'aujourd'hui.

6. Chaque Etat se demande maintenant ce que seront son avenir, son développement et la sécurité que ses ressortissants sont en droit d'attendre. Nous aurons à répondre ensemble à cette question. Seule, en effet, une coopération internationale permettra de surmonter les tensions que provoqueraient, sans elle, l'affrontement des égoïsmes nationaux, les excès d'une compétition fondée sur la seule notion du profit.

7. Nous devons constater que la crise de l'énergie a modifié les données de base de la situation économique. Le coût du renchérissement des produits pétroliers est de 100 milliards de dollars par an; nous n'avons pas encore fini d'en ressentir les retombées. Les Etats de la Communauté européenne devront réagir à cet état de fait en accroissant leur solidarité, en approfondissant leur union, en diminuant leur dépendance à l'égard du pétrole importé. En coopération avec d'autres Etats confrontés avec des problèmes identiques, ils devront créer les conditions d'une coopération avec les pays producteurs de pétrole. Il est de l'intérêt de chacun de trouver une solution équitable; les conséquences de l'inflation et du désordre monétaire menacent tous les Etats à des degrés divers.

8. Nous ne pouvons croire que les pays producteurs hésitent encore à nouer le dialogue qui leur est proposé. Comment éviter un affrontement, si toutes les parties n'ont pas la volonté de placer la coopération au centre de leurs préoccupations ? Déjà, les pays de la Communauté européenne connaissent des

difficultés sérieuses et doivent consentir des sacrifices pour résoudre leurs propres problèmes. Cela handicape sérieusement leur capacité de venir en aide à ceux qui sont plus touchés encore. Malgré cela, nous confirmons nos options fondamentales, même sans attendre que les Etats qui accèdent subitement à un niveau de richesse extraordinaire prennent leur part légitime du devoir de solidarité internationale.

9. Mon pays attache, à cet égard, la plus grande importance à la Conférence ministérielle qui a réuni à Kingston, les 25 et 26 juillet dernier, les représentants de 44 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la Communauté économique européenne. C'est, en effet, d'un nouveau modèle de relations entre les pays industrialisés et les pays en développement qu'il s'agit. La Conférence a permis d'adopter une série de textes qui orienteront les travaux ultérieurs entre la Communauté et les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

10. Nous relevons, en particulier, le résultat positif qui a été acquis pour la mise en place d'un système de stabilisation des recettes d'exportation de produits de base exportés par les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique vers la Communauté. Ce que l'on a ici en vue est un système destiné à pallier les effets nocifs des baisses de prix ou des quantités exportées des produits principaux. Les modalités pratiques d'application seront négociées entre les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté.

11. La Conférence de Kingston a également reconnu l'importance primordiale que devait revêtir leur coopération industrielle. La Communauté a marqué son accord sur les orientations générales d'un mémorandum présenté à cet égard par les Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. En ce qui concerne le régime des échanges, celui-ci comprendra pour l'essentiel le libre accès des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique au marché de la Communauté, les premiers n'étant pas tenus à la réciprocité. Ce qui est aussi reconnu c'est, d'une part, la nécessité d'assurer la stabilité de ce régime, et, d'autre part, l'asymétrie des rapports entre les pays en développement et ceux de la Communauté. Enfin, la Conférence a accompli des progrès notables en matière de coopération financière.

12. Mon gouvernement se félicite de ce qu'une volonté commune d'aboutir ait notamment animé les travaux de la Conférence. Une impulsion politique vigoureuse a été donnée aux négociations et autorise à bien augurer de leur résultat final. Mais si nous sommes particulièrement heureux de voir se préciser des relations plus stables, plus équilibrées entre les neuf pays de la Communauté économique européenne et leurs partenaires associés ou associables d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes; l'inquiétude nous saisit par contre en ce qui concerne le sort des pays les plus affectés par la crise des prix internationaux et, en particulier, par l'augmentation des prix du pétrole. Lors de sa sixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a chargé le Secrétaire général de lancer une aide d'urgence pour une période limitée à 12 mois en faveur des pays les plus affectés par la crise économique due notamment à l'augmentation des prix des produits énergétiques. Cette aide est destinée à maintenir intact le niveau des importations essentielles des pays les plus atteints pendant cette période d'un an [*résolution 3202 (S-VI), par. X,2*].

13. Le 1er mai 1974, le porte-parole de la Communauté européenne avait déclaré que celle-ci était disposée à apporter une contribution substantielle à cette action extraordinaire, à condition que les autres membres de la communauté internationale se joignent à eux. Cette proposition a été confirmée, le 25 juin, par le Président en exercice du Conseil de la Communauté, M. Genscher, ministre de la République fédérale d'Allemagne.

14. Se basant sur un apport de ressources global de 3 milliards de dollars, la Communauté est prête à offrir une contribution exceptionnelle de 500 millions de dollars en partant de l'hypothèse que les autres pays industrialisés prendront en charge deux sixièmes du montant global et que les pays exportateurs de pétrole contribueront pour la moitié du total. Il est clair également qu'un accord doit intervenir sur les modalités d'octroi de l'aide d'urgence et les critères de choix des pays bénéficiaires.

15. C'est sur la base de la Réunion ministérielle des contribuants éventuels à l'Opération d'urgence des Nations Unies, convoquée le 27 septembre à New York, que la communauté se prononcera très prochainement sur les modalités de sa participation à l'Opération d'urgence. En ce qui nous concerne, nous souhaitons, en particulier, que cette réunion fasse clairement apparaître la répartition des engagements des contribuants et la proportion de l'aide qu'ils entendent accorder sur le plan multilatéral. Nous voudrions également que soient précisées et comparées les conditions dans lesquelles les contributions seront apportées et notamment les éléments de libéralité qu'elles contiennent.

16. Notre préoccupation fondamentale est que pays pétroliers et pays industrialisés puissent agir de concert pour venir en aide à des populations entières dont la survie est en cause. Mais des problèmes politiques nous confrontent encore.

17. Il est juste que l'Europe qui, au cours de ce siècle, a tant de fois provoqué des conflits insensés, donne aujourd'hui un exemple de stabilité. Sur le plan régional, les progrès de la détente laissent poindre l'espoir d'une coopération véritable entre tous les Etats d'Europe. Nous avons écarté la guerre et la menace de guerre; nous espérons que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe apportera des réalisations concrètes susceptibles de rapprocher les Etats et les peuples; nous espérons que les négociations sur les réductions équilibrées et mutuelles des armements permettront à nos peuples de vivre dans une sécurité identique, tout en réduisant en même temps le fardeau accablant des dépenses en armements.

18. L'Europe des neuf a une contribution majeure à apporter. La Belgique en est consciente et c'est pour cela qu'elle veut des progrès dans la voie de l'intégration communautaire sans laquelle l'Europe n'assumera pas les responsabilités qui lui reviennent. De nouveaux progrès devront être réalisés avant la fin de l'année. Déjà, dans bien des domaines, les neuf Etats européens parlent d'une seule voix; ils s'apprêtent, par exemple, à ouvrir un dialogue avec 20 membres de la Ligue des Etats arabes; ils ont pris position sur bien des problèmes qui sont à l'ordre du jour de

notre assemblée. Je me réjouis donc que la Communauté européenne, en tant qu'entité distincte, recevra bientôt le statut d'observateur.

19. La Belgique prend position à l'égard des problèmes qui nous confrontent à la suite des consultations avec ses partenaires européens, car on ne peut plus dissocier l'identité nationale de l'identité européenne. Je rappelle à ce propos la crise de Chypre, le conflit du Moyen-Orient et les problèmes de la décolonisation.

20. La position européenne sur Chypre est bien connue. Elle est fondée sur l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République. Deux problèmes immédiats retiennent cependant notre vigilance : la situation grave des réfugiés et le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

21. Mon gouvernement poursuivra, et envisage d'augmenter considérablement, ses versements pour l'entretien de la Force, à laquelle je me plais à rendre hommage pour les services qu'elle a rendus dans des circonstances difficiles. Je salue aussi la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour que règne la paix dans cette partie du monde.

22. Sur le plan humanitaire, nous répondons aux appels du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et consentirons incessamment des dépenses plus importantes pour venir en aide au peuple chypriote.

23. En ce qui concerne le Moyen-Orient, le processus de négociation a heureusement repris son cours. Les initiatives successives du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis ont déjà abouti à des désengagements militaires qui sont les premiers commencements de la réduction de la tension. Je ne doute pas que d'autres étapes dans le même sens soient bientôt accomplies et j'espère qu'elles prépareront les conditions d'un accord de paix qui devra être fondé sur la fin de l'occupation territoriale, le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque Etat, et la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. La contribution belge à cette entreprise de paix se développe sur le plan européen et l'ouverture du dialogue euro-arabe pourrait jeter les premières bases, comme l'a dit mon collègue allemand, M. Genscher, d'une grande œuvre de reconstruction et de développement du Sud-Est méditerranéen [*2239e séance, par. 72*].

24. Avec tous les orateurs qui m'ont précédé et qui, tous, ont salué l'admission, au sein de cette organisation, de trois nouveaux Etats, dont la Guinée-Bissau, je partage l'espérance qu'un pas irréversible a été franchi dans le processus de la disparition du colonialisme en Afrique. A cet égard, j'ai été très attentif au discours qu'a prononcé le 23 septembre, mon éminent collègue, M. Soares, au nom de ce nouveau Portugal dont il nous a retracé l'émouvante naissance, les préoccupations actuelles et les ambitions pour l'avenir.

25. Certes, l'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau a été, avant tout, le fait du peuple même de ce territoire dont le désir légitime était de trouver la dignité dans l'indépendance nationale. Mais, comme le rappelait M. Soares, "Rien... n'aurait toutefois été possible si, au Portugal même, ne s'étaient produits les changements apportés par le mouvement militaire et populaire du 25 avril" [*ibid., par. 105*]. Dès l'installation à Lisbonne de ce nouveau régime, le Gouvernement belge lui a accordé son appui total. C'est donc, en fin de compte, le retour au libre jeu des règles démocratiques qui a permis tant au Portugal qu'à la Guinée-Bissau de se libérer.

26. Au stade actuel, la Belgique souhaite que le processus de la décolonisation — rapide, ordonné et pacifique dont le Portugal et la Guinée-Bissau viennent d'offrir l'exemple — suive son cours dans les autres territoires portugais d'Afrique, ainsi que le prévoit la résolution 322 (1972) du Conseil de sécurité. Ce souhait de mon pays est devenu une conviction qu'il en sera bien ainsi, après avoir entendu M. Soares affirmer, toujours le 23 septembre, que "la décolonisation des territoires sous administration portugaise selon un processus rapide et sûr, établi en accord avec les légitimes représentants de la volonté des peuples respectifs, et menant nécessairement à l'indépendance" [*ibid., par. 109*].

27. Sur un autre plan, il est à prévoir et à espérer que le succès de ce processus ordonné de décolonisation servira de révélateur au reste de l'Afrique australe et, conformément aux résolutions des Nations Unies, incitera Pretoria à mettre fin à l'occupation de la Namibie et Salisbury à revenir à la légalité.

28. Le succès du nationalisme africain dans les territoires d'obédience portugaise devrait être un avertissement sérieux pour les régimes que je viens de mentionner. Mais, surtout, au vu des résultats de la négociation, tant Pretoria que Salisbury pourraient être amenés à reconsidérer leur régime dans une vision plus réaliste.

29. Dans cette optique, la Belgique ne cesse d'être sensibilisée par la situation qui prévaut notamment en Rhodésie et en Namibie et dont rien n'indique encore une amélioration. A cet égard, la politique de la Belgique est parfaitement claire : elle consiste à appliquer les sanctions à l'égard de la Rhodésie, et en ce qui concerne la Namibie, je rappelle que la Belgique souscrit à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 21 juin 1971[1], et a pris une série de mesures pour donner effet à diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant la question de Namibie.

30. Nous venons d'enregistrer un grand progrès dans le domaine de la décolonisation; le Gouvernement belge souhaite vivement que le domaine des droits de l'homme participe également de cette dynamique.

31. Profondément attachée à la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Belgique a toujours considéré l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, comme le plus sûr, sinon le seul, garant de ces droits; elle a toujours attendu de l'Organisation des Nations Unies qu'elle dise et fasse respecter le droit en ce domaine; et elle a toujours tenté de lui apporter à ce propos une contribution en actes.

32. C'est ainsi que la Belgique est le seul pays qui, dans le domaine des droits de l'homme, confie à un représentant d'une organisation internationale des pouvoirs qui relèvent de sa souveraineté. Elle a en effet accepté, dès 1951, que sur son territoire l'éligi-

bilité des réfugiés soit effectuée, non pas par des fonctionnaires belges, mais par le représentant en Belgique du Haut Commissariat des Nations Unies par les réfugiés. Ensuite, mon pays permet à ces réfugiés d'obtenir la nationalité belge au bout d'un séjour de trois années seulement.

33. La Belgique est d'ailleurs fière d'avoir toujours été, depuis son indépendance, une terre d'accueil pour les réfugiés politiques. Ainsi abrite-t-elle à l'heure actuelle près de 30 000 réfugiés politiques, tandis qu'une moyenne de 600 réfugiés nouveaux s'installent chaque année sur son territoire.

34. Je ne puis passer sous silence ici les nombreux apatrides qui viennent chaque année chercher dans mon pays refuge et soutien. Souvent, il s'agit de personnes qui furent privées trop longtemps de droits élémentaires et la communauté internationale a, à leur égard, une obligation, si vraiment cette communauté croit en la défense des droits de l'homme.

35. Enfin, je voudrais dire que ces derniers temps, l'opinion publique comme le Gouvernement belge ont été vivement émus par divers rapports faisant état de la recrudescence de par le monde des cas de torture et de mauvais traitements infligés à des détenus. Pareil mépris de la personne humaine représente un affront à l'humanité tout entière; aussi la délégation belge soutiendra-t-elle avec fermeté toutes les initiatives que cette assemblée prendra pour dénoncer et proscrire ces pratiques d'un autre âge. Sur ce point également, aucune voix ne pourrait porter plus loin que la voix des Nations Unies. Il faut que cette voix se fasse entendre.

36. M. NGUEMA ESONO (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : Qu'il me soit permis pour commencer, Monsieur le Président, d'adresser, en mon nom et en celui de ma délégation, nos félicitations sincères et chaleureuses à M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui a été élu à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

37. Cette élection unanime confirme de façon évidente ses mérites aussi bien diplomatiques que politiques. Ma délégation s'en réjouit profondément et se sent encouragée, réconfortée et stimulée du fait que la tâche difficile qui lui a été confiée sera accomplie par un fils éminent des terres africaines de l'Algérie. Je ne saurais dissimuler la joie et l'émotion qu'éprouve ma délégation à le voir occuper la présidence de cette assemblée, car mon pays admire le vaillant peuple frère de l'Algérie, auquel l'unissent des liens étroits sur le plan social aussi bien que politique, et avec lequel nous avons d'excellentes relations de fraternité, de compréhension et d'entente dans le contexte de l'unité et du renforcement du continent africain comme de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation offre sa pleine coopération afin d'assurer le succès de cette session qu'il préside.

38. Voici l'occasion très heureuse d'exprimer en cette instance, au nom de mon gouvernement, en mon nom et au nom de ma délégation, notre reconnaissance au vaillant peuple frère de Guinée-Bissau, qui pendant plus de 11 ans a mené une lutte armée contre le colonialisme portugais, arrachant à ses griffes une indépendance dont nous célébrons aujourd'hui la victoire couronnée par l'admission aux Nations Unies. A ce peuple frère si courageux, ma délégation souhaite la bienvenue en cette organisation et s'offre à travailler à ses côtés en faveur de l'émancipation intégrale de tous les peuples du monde, et notamment des parties de l'Afrique qui demeurent sous le colonialisme.

39. Nous ne saurions oublier que l'indépendance de la République de Guinée-Bissau et son admission par la suite aux Nations Unies sont le résultat d'une lutte ardue, de lourds sacrifices, qui ont duré bien des années. La République de Guinée-Bissau a fait preuve de maturité et de compétence en tant qu'Etat souverain, et mon gouvernement est fermement convaincu que ce pays jouera efficacement son rôle à l'Organisation. Pour mon pays, la victoire de la République de Guinée-Bissau sur le colonialisme portugais constitue une des victoires les plus décisives dans la lutte qu'a entreprise l'Afrique contre le colonialisme; c'est peut-être la réussite la plus marquante qui puisse permettre d'expulser le colonialisme de notre mère l'Afrique. En effet, la lutte a été menée contre le champion même des jeux olympiques du colonialisme sur notre continent. En cette heure où le pavillon de la République de Guinée-Bissau flotte aux Nations Unies, ma délégation se souvient d'un éminent fils africain de la Guinée-Bissau qui a sacrifié toute sa vie pour le salut et la pleine émancipation de son peuple; j'ai nommé ce grand révolutionnaire que fut Amílcar Cabral. Puisse sa mémoire demeurer toujours présente.

40. Mes sincères félicitations vont également aux Etats du Bangladesh et de la Grenade, qui sont entrés dans la communauté des Nations Unies, concrétisant ainsi, une fois de plus, le caractère universel de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement compte sincèrement que la participation de ces nouveaux Etats en tant que Membres de l'Organisation contribuera à en améliorer l'efficacité. Nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue aux nouveaux Etats Membres.

41. Puisque je parle de l'universalité des Nations Unies, je voudrais dire que ma délégation pense et est pleinement convaincue que cette condition d'universalité est l'un des potentiels dont dispose l'Organisation pour parvenir entièrement et efficacement à ses objectifs universellement acceptés. Cette universalité, jointe à la bonne volonté politique des Etats Membres, est la condition *sine qua non* sans laquelle tous nos efforts pour atteindre les buts de l'Organisation seraient vains; on peut affirmer que ces deux conditions, l'universalité et la bonne volonté politique des Etats Membres, sont le corollaire du succès de l'Organisation. Nous devons, par conséquent, nous féliciter du fait qu'avec l'admission des nouveaux Etats, nous parvenons presque à l'universalité totale des Nations Unies et, afin de la rendre plus complète, ma délégation lance un appel à tous les Etats pour qu'ils redoublent d'efforts afin que les parties du monde se trouvant encore sous le joug du colonialisme se voient délivrées de ce mal qui a infligé à l'humanité des souffrances indescriptibles. Je tiens, à ce propos, à me féliciter de l'action coordonnée entreprise par les Nations Unies depuis la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

42. L'origine des maux dont souffre le monde aujourd'hui est la conséquence de l'inégalité des droits entre les peuples, qui entraîne une injustice dans la répartition des ressources. Le régime colonial est le générateur principal de cette injustice humaine au cours des siècles. La lutte que livrent les peuples coloniaux, et qui est la conséquence de cette injustice, est pleinement justifiée aux yeux de ma délégation par la revendication de leurs droits légitimes à la liberté, à la dignité humaine et au droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, dirigé par son président à vie, Son Excellence Francisco Macías Nguema Biyogo, appuie résolument cette lutte légitime des peuples coloniaux, quelle qu'en soit la nature, car elle représente le seul moyen par lequel les peuples qui subissent le colonialisme peuvent se faire entendre par leurs oppresseurs. C'est une règle qui est née de la nature même du colonialisme, puisque le colonialisme, imposé par la force, ne pourrait jamais faire l'objet d'un dialogue de négociations, du moins pour ce qui est des méthodes suivies par différentes puissances coloniales en Afrique.

43. D'aucuns penseront que cette lutte des peuples coloniaux pour leur émancipation représente une perturbation de la paix et de l'ordre; cependant ceux qui pourraient croire et affirmer cette idée oublieraient que dans les territoires coloniaux la paix n'existe pas, puisque les populations étant privées du droit fondamental à la liberté, elles ne sauraient connaître la paix. La préoccupation fondamentale de mon gouvernement est la paix et la sécurité internationales, comme l'a affirmé notre président à vie, lors de la journée historique de la proclamation de l'indépendance de la Guinée équatoriale, et je cite ses paroles :

> "La paix est notre troisième consigne. Nous sommes nés pacifiquement à l'indépendance et cette paix, aussi bien interne qu'externe, sous le signe de laquelle est née notre nation, nous devons la maintenir à tout prix. Nous entrons dans la communauté internationale avec l'objectif précis d'apporter nos efforts à la cause de la paix."

44. Voilà pourquoi, en commençant par les pays qui subissent le colonialisme en Afrique et dans d'autres parties du monde, pour terminer par les grands bouleversements apportés à la paix au Moyen-Orient, à Chypre et dans les régions d'Indochine qui sont le théâtre d'hostilités, mon gouvernement ne saurait demeurer impassible devant les faits qui sèment la désolation dans ces régions, faits qui, en raison de leur nature et de leur origine, sont susceptibles de mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Nous lançons un appel aux forces qui, directement ou indirectement, sont engagées dans ces hostilités pour qu'elles revoient leurs positions et leur donnent des solutions appropriées.

45. En tant que Membres des Nations Unies, nous connaissons tous fort bien le rôle que nous sommes appelés à jouer; nous connaissons parfaitement nos devoirs, nos droits et les obligations que nous nous sommes imposés en vertu de la Charte des Nations Unies. L'importance qu'il y a à respecter strictement ces obligations est fondamentale et la paix que nous appelons de tout cœur réside précisément dans la stricte observance par tous les Membres de nos devoirs et obligations, encore que certains aujourd'hui les renvoient à plus tard pour satisfaire à leurs ambitions de domination. La situation peut être fort simple si nous avons une volonté politique vigoureuse et mûrie.

46. Ma délégation se félicite de l'action coordonnée de nombreux Membres des Nations Unies en vue de la décolonisation des parties du monde encore sous la domination du colonialisme. A ce propos, nous saluons avec enthousiasme ce qui a été fait jusqu'à présent par le nouveau Gouvernement portugais à l'égard de ses colonies en Afrique. Comme l'a déclaré le représentant du Gouvernement du Portugal à cette tribune, le 23 de ce mois, nous espérons que le général Spínola ne nous décevra pas et que les paroles prononcées et les accords passés se traduiront par un engagement du Gouvernement portugais vis-à-vis de la communauté internationale, garantissant l'indépendance et l'intégrité de ses colonies, sans recourir aux manœuvres machiavéliques habituelles et bien connues du néo-colonialisme.

47. Comme je l'ai dit précédemment, c'est avec satisfaction que nous observons l'attitude adoptée par le nouveau Gouvernement portugais, mais mon gouvernement ne veut pas trop s'illusionner et ne considère pas comme suffisant ce qui a été fait jusqu'à présent. Mon gouvernement espère que l'indépendance sera immédiatement octroyée aux autres colonies du Portugal en Afrique, une indépendance réelle et non fictive, une indépendance qui réponde aux droits des populations africaines et qui leur accorde le droit à l'exercice de la souveraineté. Ce sera une décision à l'honneur du peuple portugais et de son gouvernement, bien que leur nom ait été souillé pendant les trois siècles que ce pays est resté en Afrique en tant que puissance coloniale. Cette décision permettra aux peuples africains de se sentir complètement et véritablement amis du peuple portugais.

48. Une des mesures immédiates, dont mon gouvernement exige qu'elle soit prise d'urgence, est la reconnaissance de fait immédiate de tous les mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*], comme représentants légitimes des peuples coloniaux, ainsi que la protection et la garantie qui leur sera accordée pour qu'ils puissent mener librement leurs programmes d'action sans encourir aucune répression. Peu importe la pluralité des mouvements politiques que peuvent avoir les colonies; ce qu'il faut c'est les reconnaître et les laisser agir. La pluralité des partis politiques est une expérience vécue par presque tous les peuples africains aujourd'hui indépendants et elle ne constitue aucun obstacle à l'octroi de l'indépendance. Le problème consiste à laisser agir les mouvements de libération et à faciliter leurs programmes. Eux-mêmes feront toujours ce qui conviendra le mieux à leurs populations. Nous avons tous passé par là.

49. Contrairement à ce qui se produit aujourd'hui dans les colonies portugaises d'Afrique, ma délégation est vivement préoccupée des maigres progrès réalisés dans la recherche de l'émancipation des populations africaines de Namibie, du Zimbabwe, du Sahara, etc., en raison de la surdité et de l'orgueil des puissances administrantes qui ne font aucun cas des résolutions adoptées par l'Assemblée générale. L'occupation et l'administration étrangères qui persistent dans Nioué, Guam, Pitcairn, les îles Gilbert

et Ellice, les îles Salomon, Seychelles, les Nouvelles-Hébrides, les Samoa américaines et Sainte-Hélène, les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines, Brunéi, les îles Malvinas et l'archipel des Comores, continuent de représenter un grave obstacle à la pleine réalisation des objectifs auxquels nous avons consacré nos efforts.

50. Mon gouvernement est pleinement convaincu que la décolonisation de toutes les parties du monde qui sont encore sous domination étrangère est un élément fondamental pour l'équilibre de la justice sociale internationale. Qu'il me soit permis d'insister sur l'indépendance des peuples puisque, aux yeux de mon gouvernement elle est fondamentale si l'on veut que soient réalisées la justice sociale, la paix et la sécurité internationales. Cette indépendance des peuples suppose le droit de chaque peuple à la direction de sa vie politique, économique et sociale. Dans ce contexte, l'ingérence étrangère n'a provoqué que des perturbations dans la vie des peuples. De par sa condition d'Etat souverain, tout pays est parfaitement à même d'adopter le régime politique, social et économique qui lui semble convenir le mieux à ses intérêts. Cela ne signifie pas qu'il ne puisse profiter des avantages du reste de la communauté mondiale, mais à son tour, il ne doit pas s'immiscer dans les affaires d'autrui. Quel pays au monde consentirait à ce qu'un autre intervienne dans son destin ?

51. La liberté dont doivent bénéficier les peuples est l'indépendance et le respect de l'indépendance de la part de tous, et ceci est d'importance vitale dans les relations internationales. Voilà pourquoi mon gouvernement respecte l'indépendance des autres pays du monde. C'est également la raison pour laquelle mon gouvernement n'a aucune restriction pour ce qui est de maintenir des relations avec les pays du monde épris de paix. Mon gouvernement est convaincu que la paix mondiale réside dans la souveraineté totale et absolue de tous les pays du monde et dans le respect et la reconnaissance de cette souveraineté de la part de tous les autres pays. Le manque de respect à cette souveraineté — je puis le dire sans crainte de me tromper — a suscité presque tous les conflits que nous connaissons aujourd'hui.

52. Malgré l'atmosphère de détente, de compréhension et de tolérance que l'on peut constater aujourd'hui dans les relations internationales, notamment entre les grandes puissances, mon gouvernement n'est pas convaincu que la paix entre les peuples ait été entièrement obtenue. Nous voyons avec une certaine préoccupation que la souveraineté absolue des peuples ne s'exerce pas intégralement et qu'elle n'est pas toujours respectée par les Membres de l'Organisation qui ont des ambitions impérialistes. Les conflits du Moyen-Orient, de Chypre, du Cambodge et du Viet-Nam ne sont qu'une conséquence de la violation de ce droit fondamental de tous les peuples. L'ingérence étrangère dans ces conflits aux fins de domination impérialiste a rendu toujours plus difficile la détente et le dialogue entre parties belligérantes.

53. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, pourtant très tolérant, ne permettra jamais que sa souveraineté soit foulée aux pieds et dénoncera toujours les pays à régime impérialiste qui pratiquent une telle politique. Nous réaffirmons notre certitude que par la coexistence pacifique, le rapprochement des peuples sera toujours plus grand et qu'il sera possible de faire une réalité du rêve de nos ancêtres — qui est également notre rêve doré — de voir toutes les nations du monde vivre dans la paix, la compréhension et la tolérance.

54. Aujourd'hui, nous sommes fondés à affirmer que la lutte idéologique n'a plus son hégémonie d'antan; elle a été remplacée par la coexistence pacifique qui s'identifie aujourd'hui avec le non-alignement. En réalité, nous assistons aujourd'hui aux visites de chefs d'Etat qui ont des doctrines idéologiques différentes et même opposées; nous voyons s'établir notamment des accords concertés entre ces gouvernements. C'est là l'amorce du remplacement des tensions et des différences qui caractérisaient l'époque passée par la compréhension entre les Etats d'aujourd'hui.

55. Mon gouvernement, qui préconise le non-alignement, ne le définit pas comme d'aucuns ont essayé de le tranformer et de le fausser en affirmant qu'il s'agit d'un alignement d'un type nouveau. Mon gouvernement interprète le non-alignement comme le symbole de l'émancipation véritable de chaque Etat. Nous, pays non alignés, plaçons notre souveraineté et notre indépendance au-delà de toute doctrine politique. Notre seule doctrine repose sur la souveraineté et l'indépendance des pays, en d'autres termes, sur la liberté de tout peuple d'exercer ses droits légitimes sans influence étrangère. Nous sommes pleinement convaincus que la perfection de l'unité fait la perfection du tout, et si chaque Etat peut se considérer parfait dans sa jouissance de la paix et de la liberté, la paix et la liberté de la communauté mondiale seront également parfaites.

56. En ce qui concerne les zones de conflit, mon gouvernement lance un appel aux parties en cause afin qu'elles laissent de côté les ambitions et les appétits individuels pour trouver des solutions adéquates. Les vies humaines perdues au Cambodge ne seront jamais justifiées par le Gouvernement fasciste de Lon Nol. Chacun connaît la légitimité de la lutte du Gouvernement royal du prince Sihanouk que l'agression impérialiste a déposé, foulant aux pieds le droit souverain du peuple cambodgien à un gouvernement populaire et démocratique qui est aujourd'hui remplacé par un gouvernement fantoche, téléguidé par des impérialistes réactionnaires. Ma délégation espère que l'Assemblée générale trouvera une solution pour rétablir les droits légitimes du Gouvernement royal reconnu aujourd'hui par la majorité des Etats Membres de l'Organisation.

57. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, comme il l'a déjà affirmé, pour tolérant qu'il soit, ne se placera jamais aux côtés des gouvernements qui méprisent la souveraineté et l'indépendance des peuples. C'est pourquoi, à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, nous avons, à cette même tribune [*2154e séance, par. 47*], annoncé publiquement la rupture de nos relations diplomatiques avec l'Etat sioniste d'Israël en raison de sa politique d'annexion impérialiste, et tant que ce pays continuera d'occuper indûment des territoires arabes, tant qu'il ne respectera pas le droit du peuple palestinien, mon gouvernement — le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale — ne reviendra jamais sur sa position. La communauté internationale

doit réagir contre l'attitude agressive de ces Etats et répondre positivement à l'appel de l'Organisation pour faire respecter le droit des populations opprimées. Mon gouvernement ne peut tolérer l'agression, car elle est contraire aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, et il ne tolère pas non plus que le droit des peuples soit foulé aux pieds.

58. Dans ses relations internationales, mon gouvernement se borne à faire respecter ses droits par les autres comme à son tour il respecte les leurs, car quiconque protège un délinquant s'expose à être sa victime. Je pense qu'agir en conséquence est la chose la plus logique et la plus sensée que puissent faire les Membres des Nations Unies sans considération de partis. Et pourtant, certains pays accordent leur appui à des régimes comme ceux de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Le comportement du Gouvernement de l'Afrique du Sud constitue une violation flagrante des résolutions de l'Assemblée générale et un défi ouvert lancé à l'Organisation, et en ce qui concerne ce pays, mon gouvernement ne peut que demander que soit respectée la Charte et que soient strictement appliquées les dispositions de son article 6.

59. Ceux qui croient qu'aux Nations Unies nous sommes là pour perturber le monde et pour profiter des situations ainsi créées pour détourner l'attention de la communauté mondiale ou pour être exploitées par quelques intéressés se trompent lourdement; tel est le cas de la péninsule de Corée, où en dépit de la longue durée du stationnement des troupes des Nations Unies et en dépit des efforts déployés par l'Organisation, le peuple coréen n'a pu accéder à la réunification souhaitée en raison des difficultés soulevées par des forces étrangères qui sont installées dans le pays et qui utilisent le nom et le drapeau des Nations Unies, rendant par là impossibles des négociations fructueuses. Nous affirmons ouvertement notre conviction que grâce à la maturité politique de ce peuple, la réunification se fera de manière pacifique par des dialogues constructifs entre le Nord et le Sud et sans ingérence étrangère.

60. Ma délégation pense toujours que le communiqué commun publié par le Nord et le Sud de la Corée le 4 juillet 1972[2] est la base même sur laquelle toutes les négociations doivent reposer. L'utilisation du nom des Nations Unies et de leurs forces en vue de rendre plus difficile la solution du problème de la péninsule de Corée devrait être étudiée par l'Assemblée générale, qui doit y mettre un terme; cela est nécessaire pour le prestige qui a toujours caractérisé l'Organisation de même que pour le développement harmonieux des relations entre le Nord et le Sud. Nous espérons que dans un avenir proche, le peuple coréen dans son ensemble participera en tant que Membre de plein droit aux travaux de l'Organisation et qu'il se présentera comme une entité politique unitaire. Le peuple coréen, avec ses possibilités humaines très vastes comportant de nombreuses traditions et une culture unique en son genre, mérite d'être entendu par les Membres des Nations Unies.

61. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale estime que tous les peuples doivent avoir le droit politique de résoudre leurs propres problèmes sans ingérence extérieure; mais ce droit politique ne servirait à rien si les pays ne pouvaient exercer leur souveraineté dans les domaines économique et social. Toutefois, outre ce droit des peuples, mon gouvernement pense que la coopération entre les Etats est d'importance vitale et qu'elle s'impose comme une nécessité urgente pour l'équilibre de l'économie mondiale. L'interdépendance qui depuis l'origine de l'humanité a toujours caractérisé l'existence des peuples du monde constitue la preuve évidente du besoin de coopération économique entre les Etats; il est nécessaire que les peuples se comprennent malgré leurs différences idéologiques et ce n'est qu'ainsi que les échanges se produiront sur la base de profits mutuels.

62. Les Nations Unies constituent heureusement un forum très approprié où les peuples du monde peuvent se rencontrer et converser; elles constituent le meilleur endroit où les efforts des uns et des autres peuvent se conjuguer pour répondre aux nécessités les plus élémentaires de tous. Ma délégation espère fermement que cette assemblée générale, sans préjudice de ce qui s'est fait au cours des sessions antérieures ou en d'autres instances des Nations Unies, abordera les problèmes de coopération économique entre les pays, en leur accordant la priorité la plus haute et en traitant la question avec tout le soin qu'elle mérite.

63. Un des principaux objectifs des Nations Unies consiste, comme le définit si bien la Charte, à conjuguer les efforts de tous les peuples du monde pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales; pour préserver l'humanité de la famine et de la misère et pour lui donner des conditions de vie meilleures et conformes à la dignité. On peut affirmer que grâce à une justice économique raisonnable, le rôle de l'Organisation à cet égard aiderait à atteindre ces objectifs. Mon pays, comme tous les autres pays du tiers monde, ne lutte pas pour acquérir une hégémonie politique ou le pouvoir; seules en rêvent les grandes puissances. Si la démocratie existe véritablement aux Nations Unies, nous espérons que les problèmes relatifs aux armements nucléaires disparaîtront des ordres du jour pour y être remplacés par les problèmes qui touchent à la vie des êtres humains.

64. C'est là le sentiment de la majorité, et dans cet ordre d'idées, ma délégation réaffirme devant cette assemblée l'attitude du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale en ce qui concerne le Plan d'action mondial sur la population qui a été adopté par la Conférence mondiale sur la population[3], tenue à Bucarest. Mon pays comprend et connaît bien les problèmes de surpeuplement qui affligent certaines parties du globe terrestre, mais malheureusement il ne peut s'aligner sur la politique démographique tendant au contrôle de la natalité, car nous sommes convaincus également que les pays affectés sur le plan économique et social par un accroissement incontrôlé de la population doivent comprendre que dans d'autres pays du monde, la situation est absolument différente. Or c'est justement le cas de mon pays, la République de Guinée équatoriale.

65. Nous ne sommes pas convaincus que la misère et l'analphabétisme qui jusqu'à présent continuent à symboliser le tiers monde, pas plus que le déséquilibre international qui existe entre pays, résultent ou puissent résulter, comme veulent le faire croire certaines puissances, du chiffre de la population mondiale

actuelle ou des perspectives d'évolution démographique. Mon gouvernement n'est pas convaincu de ce fait, car il croit que la remise en valeur des matières premières aux fins des avantages et des intérêts qu'elle apporte aux pays industrialisés constitue, avec la distribution équitable de biens matériels, la base pour assurer un monde meilleur où disparaîtraient les difficultés socio-économiques que nous connaissons aujourd'hui.

66. Devant cette réalité, mon gouvernement estime que la politique démographique doit être tracée unilatéralement par chaque pays, sans influence étrangère, conformément aux conditions, possibilités et besoins de chacun.

67. Le monde d'aujourd'hui est en lutte un peu partout. Nous, pays du tiers monde, luttons pour notre indépendance et notre droit à la souveraineté, tandis que les puissances luttent pour l'hégémonie. Mais la nature même de l'humanité n'est pas de vouloir la guerre, car les peuples veulent se connaître. Mon gouvernement estime qu'en dépit de ces luttes, il n'existe essentiellement ni pays pauvres, ni pays riches, car l'équilibre des besoins comparatifs des peuples peut être considéré comme stable dans une certaine mesure puisque chacun a besoin de l'autre. C'est là une vérité indéniable, qui a guidé les peuples à travers l'histoire. Ma délégation a le ferme espoir que le projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats, qui sera examiné par la Deuxième Commission, dans le cadre du point 48 de l'ordre du jour, sera un instrument très précieux pour régir le comportement des Etats dans le domaine économique, évitant par là les abus dont se rendent coupables depuis longtemps beaucoup de pays.

68. En bref, mon gouvernement réaffirme sa confiance que la décolonisation des parties du monde qui sont encore sous domination coloniale et le respect de l'indépendance et de la souveraineté des Etats contribueront de manière efficace au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales. Il confirme sa foi dans les buts et principes des Nations Unies, sur lesquels reposent la paix, la sécurité et le progrès socio-économique des peuples. Il réaffirme sa conviction que, grâce à la coexistence pacifique, les tensions entre peuples seront remplacées par la compréhension et la tolérance. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à la coopération de tous les peuples du monde, l'on trouvera les solutions pour surmonter tous les obstacles qui freinent aujourd'hui le progrès social et économique des nations.

69. Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans exprimer à M. Kurt Waldheim, secrétaire général, la gratitude de mon gouvernement pour les efforts qu'il a déployés dans la recherche de solutions accessibles aux graves problèmes que connaît l'Organisation, et nous le remercions, notamment, de l'intérêt qu'il porte à la décolonisation, à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'aux problèmes économiques mondiaux.

70. M. BIELKA (Autriche) : Monsieur le Président, plus qu'un simple usage, plus qu'un agréable devoir, c'est pour moi un véritable plaisir que de vous demander de transmettre au Président de l'Assemblée, au nom de la délégation autrichienne, nos plus sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous saluons en sa personne le représentant d'un pays avec lequel l'Autriche entretient les relations les plus étroites et les plus cordiales.

71. De même que la nouvelle Algérie comprend la neutralité permanente de l'Autriche, fondement de sa politique étrangère, de même l'Autriche comprend la politique de non-alignement qui caractérise la politique étrangère de l'Algérie moderne.

72. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, d'ajouter aux félicitations que j'adresse au Président de l'Assemblée l'expression de la gratitude que nous éprouvons pour son prédécesseur, M. Leopoldo Benites, qui, guidé par sa riche expérience du fonctionnement des organisations internationales, a su diriger les travaux de la vingt-huitième session avec tant de perspicacité, de doigté et de dévouement.

73. Un des premiers actes de l'Assemblée générale à sa présente session a été d'admettre, en tant que Membres de notre organisation, trois Etats des trois grands continents d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique : le Bangladesh, la Grenade et la Guinée-Bissau. L'entrée à l'Organisation des Nations Unies de la République de Guinée-Bissau indépendante symbolise de manière particulièrement frappante les nouveaux progrès accomplis dans ce processus de décolonisation de l'Afrique que l'Autriche a toujours soutenu. Je ne puis que me réjouir de l'occasion qui m'est donnée de souhaiter la bienvenue à ces trois nouveaux Etats Membres et de les assurer de notre volonté de coopération étroite et amicale.

74. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour exprimer les condoléances les plus sincères de l'Autriche au peuple du Honduras, qui a été frappé si durement par une grande catastrophe.

75. En ce mois de septembre, il est plus difficile qu'à la veille de la dernière session de l'Assemblée générale de se faire, au vu des événements de l'année qui vient de s'écouler, une idée claire et nette de la situation internationale.

76. Nous avons traversé, en effet, deux crises d'envergure mondiale et, à deux reprises, notre organisation a été appelée à mettre en œuvre tous les moyens dont elle disposait pour éviter que ces crises ne prennent plus d'ampleur, pour parer à leurs conséquences éventuelles et, surtout, pour empêcher qu'elles n'engendrent des catastrophes plus grandes encore.

77. Au mois d'octore 1973, éclatait au Proche-Orient une nouvelle guerre plus intense qu'aucun des affrontements militaires dont cette région avait été précédemment le théâtre. De part et d'autre, les victimes furent plus nombreuses, les souffrances humaines plus grandes.

78. Les efforts de paix déployés à cette occasion ont finalement permis à l'Egypte et Israël, d'une part, à la Syrie et Israël, de l'autre, de parvenir à des accords sur le dégagement de leurs forces et sur la réduction de leur potentiel militaire dans les zones d'importance stratégique. Grâce à la bonne volonté et aux efforts de tous, mais grâce aussi à l'adresse diplomatique, à la patience et à la ténacité des négociateurs, ces accords ont pu voir le jour. C'est là un fait dont l'histoire saura tenir compte.

79. Permettez-moi de dire que mon pays, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité, éprouve une satisfaction toute particulière d'avoir pu contribuer aux premiers succès obtenus dans cette lutte pour la paix au Proche-Orient, notamment par l'envoi de contingents dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, il reste un long chemin à parcourir sur la voie de la paix et de l'entente au Moyen-Orient.

80. L'Autriche, guidée par l'esprit d'amitié qui la lie à tous les peuples et à tous les Etats de cette région, espère vivement que cette lutte pour la paix au Moyen-Orient ne sera plus entravée, à l'avenir, par des obstacles insurmontables. Cependant, ce difficile problème ne trouvera pas de solution satisfaisante s'il n'est pas tenu compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, l'existence de tous les Etats de la région étant fermement garantie.

81. Tout récemment, une autre crise a bouleversé l'ordre international, et ceci dans une zone particulièrement sensible.

82. Si la crise de Chypre a été vivement ressentie dans mon pays, c'est d'abord parce que la République de Chypre, comme l'Autriche, est un pays européen et que, comme l'Autriche, c'est un petit pays n'appartenant à aucune alliance militaire. Notre préoccupation, notre malaise — partagés par beaucoup d'autres pays — sont aussi dus au fait que, tant par le coup d'Etat du 15 juillet que par l'invasion militaire qui s'ensuivit, un petit Etat, Membre de l'Organisation des Nations Unies, a été l'objet d'un recours à la force venant de l'extérieur, en vue d'amener des changements dans son ordre intérieur.

83. Face à ces événements qui semblent dénoter une dangereuse érosion de la morale internationale, l'Autriche n'a cessé d'affirmer le principe de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre ainsi que celui du non-recours à la force dans les affaires internationales.

84. Fidèle à ces principes, l'Autriche a également défendu le point de vue selon lequel le problème de Chypre doit être réglé, en tout premier lieu, par les Chypriotes eux-mêmes et que seul le dialogue entre les deux communautés de l'île — assistées, bien sûr, par tous ceux qui portent des responsabilités spéciales dans cette région ainsi que par les Nations Unies — peut mener au rétablissement de la paix à Chypre.

85. A cet égard, formulons le vœu que le dialogue qui s'est instauré entre les représentants des deux communautés — grâce aux bons offices du Secrétaire général — progresse et permette de jeter les bases d'un règlement de la crise. Nous insistons sur l'importance d'un tel règlement dans les plus brefs délais possibles, car ce qui est en jeu, c'est la crédibilité des principes de la Charte des Nations Unies.

86. Face à ces deux grandes crises qui ont marqué l'année passée et dont l'envergure et l'intensité constituaient une menace au processus de détente, les Nations Unies ont pu, par le truchement de leurs organes compétents, jouer le rôle qui leur est dévolu par la Charte.

87. Une importance particulière revient ici aux opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité. Le respect rigoureux de ces opérations, en particulier l'obligation de ne pas gêner les membres dans l'exécution de leur mandat, est une condition essentielle de leur succès. Ce respect est également indispensable à la sauvegarde de l'autorité des Nations Unies.

M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.

88. Sur le plan économique et social également, la communauté internationale a été gravement mise à l'épreuve. Les signes de crise économique apparus ces derniers temps, notamment la persistance de la pression inflationniste et la gravité de la situation dans les domaines énergétique et alimentaire, nous ont rendus encore plus conscients de la nécessité d'une action concertée de tous les pays.

89. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sur les matières premières et le développement, a attiré l'attention sur l'ampleur de ces problèmes et a postulé, comme conséquence, l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Or la principale caractéristique de cet ordre économique nouveau doit être sa capacité de mettre une croissance économique saine au service d'objectifs universellement acceptés, à savoir : l'élimination de la famine, de la misère et de la pauvreté qui sévissent dans de nombreuses régions du monde, la lutte contre la pollution et la sauvegarde de l'environnement — conditions préalables de toute existence conforme à la dignité de la personne humaine —, l'élèvement général du niveau de vie et l'accélération du processus d'industrialisation dans les pays en développement. Cet ordre économique nouveau devra, toutefois, chercher aussi à éviter toutes formes de gaspillage, que ce soit dans le domaine de l'énergie et des matières premières ou, surtout, dans celui des armements.

90. Il est à souhaiter, par conséquent, que tous les efforts visant à réduire la course aux armements aboutissent bientôt à des résultats positifs et tangibles. D'après les dernières estimations, plus de 207 milliards de dollars ont été dépensés l'année dernière à des fins d'armement : cette somme représente plus de 6 p. 100 du produit national brut dans l'ensemble du monde. La diminution de ces dépenses énormes pourrait contribuer à venir plus efficacement en aide aux pays en développement.

91. L'assistance aux pays en développement les plus touchés par les difficultés économiques est une obligation primordiale. L'Autriche n'a pas manqué de soutenir les efforts entrepris par les Nations Unies en faveur de ces pays. Nous espérons vivement que les mesures prévues dans le cadre de ce programme pourront bénéficier du soutien de tous les Etats qui, de par leur situation économique, sont à même de manifester leur solidarité avec les Etats les plus affligés.

92. Toutefois, l'assistance prêtée aux pays les plus affectés, si rapide et si dynamique qu'elle soit, ne pourra, à la longue, se montrer efficace que si l'on réussit également à éliminer les causes de leur misère. A cet égard, la délégation autrichienne considère que les initiatives prises dans le cadre des Nations Unies pour convoquer une série de grandes conférences internationales ont permis d'analyser les problèmes avec lesquels tous les Etats sont aux prises et de trouver des solutions en vue d'un meilleur équi-

libre de l'économie mondiale. Mais toutes les constatations et toutes les résolutions, si elles ne sont pas suivies par des actions efficaces de la part de tous les membres de la communauté internationale, ne suffiront pas à améliorer une situation qui risque de devenir chaotique.

93. Le projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats, élaboré dans le cadre de la CNUCED sur l'initiative du Président du Mexique, M. Luis Echeverria, pourrait servir de cadre d'orientation au renouvellement de la coopération économique internationale. Nous souhaitons vivement que la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale puisse parvenir à un consensus sur cette charte. Ainsi sera posé un jalon essentiel dans l'élaboration d'un système de sécurité économique collective. Toutefois, ce système ne peut être mis en place que dans la mesure où nous sommes prêts à assumer une responsabilité économique collective. Dans ce contexte, la délégation autrichienne se félicite de la suggestion du Ministre des affaires étrangères de la Norvège, exposée avant-hier devant cette assemblée [*2241e séance*], de transformer le Conseil économique et social en un organe en session permanente, et considère que cette idée mérite d'être retenue.

94. La justice économique et sociale ne peut se réaliser sans le respect de la dignité et de la liberté de l'homme. Il s'ensuit que toutes les formes d'oppression raciale ou religieuse doivent être abolies dans le monde d'aujourd'hui. La domination coloniale n'a pas d'avenir. L'évolution au Portugal et les efforts du Gouvernement portugais pour trouver une solution aux problèmes complexes de ses colonies africaines méritent à cet égard une attention toute particulière. Nous espérons que la lutte menée au prix de lourds sacrifices par les mouvements de libération en Afrique australe aboutira dans un proche avenir à la réalisation, par des moyens pacifiques, de la liberté et de l'indépendance.

95. La délégation autrichienne constate par ailleurs, non sans une vive inquiétude, que la politique d'*apartheid* persiste en Afrique du Sud. Aucun signe de changement ne se manifeste non plus dans la politique sud-africaine envers la Namibie, et cela malgré l'avis exprimé sans équivoque par la Cour internationale de Justice et malgré les prises de positions claires et répétées des organes compétents des Nations Unies.

96. Mon pays a toujours affirmé son respect des droits de l'homme et a fermement soutenu toute action visant à leur promotion, tout particulièrement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. L'Autriche a démontré une fois de plus sa conviction dans ce domaine, en signant les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [*résolution 2200 A (XXI)*] à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

97. Il est profondément affligeant de devoir constater qu'aujourd'hui encore il existe de nombreux cas flagrants de violation des droits de l'homme. La torture, et toutes les sanctions visant à dégrader la personne humaine sont les formes les plus abjectes de traitement qu'on puisse infliger à l'homme, tout particulièrement lorsque ces méthodes sont exercées contre des prisonniers politiques. L'Autriche apporte son plus ferme soutien à tous les efforts entrepris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en vue d'éliminer la torture.

98. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de parler d'un autre grand problème humanitaire qui, malheureusement, figure à notre ordre du jour depuis des années et qui n'a cessé de préoccuper l'opinion internationale : celui des réfugiés.

99. Chaque nouvelle crise, chaque nouveau bouleversement de l'ordre international a eu pour effet d'accroître le nombre de ceux qui se trouvent sans foyer et qui sont plongés dans la plus atroce misère. Les événements de Chypre nous en fournissent un nouvel exemple tristement éloquent : on sait que, actuellement, un tiers de la population de cette île a le statut de réfugié. Il nous paraît urgent, en conséquence, d'intensifier l'action internationale en faveur des réfugiés partout dans le monde et de s'efforcer aussi d'éliminer les causes profondes, pour la plupart politiques, de leur sort.

100. L'Autriche n'a cessé de contribuer au processus de détente. Mon gouvernement a notamment concentré ses efforts dans le cadre européen en participant de manière active aux consultations de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Genève. Il souhaite que la deuxième phase de cette conférence aboutisse bientôt à des solutions satisfaisantes qui permettraient d'ouvrir la voie à une phase finale se situant au plus haut niveau.

101. C'est avec une satisfaction toute particulière que je peux faire part à cette assemblée générale des développements positifs qui se sont produits en ce qui concerne la question du Tyrol du Sud, question qui fut l'objet des résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale.

102. Il y a quatre ans, lors de la vingt-cinquième session, mon prédécesseur avait informé l'Assemblée générale [*1885e séance*] que l'Autriche et l'Italie s'étaient mises d'accord sur une proposition de solution prévoyant l'élargissement de l'autonomie du Tyrol du Sud selon un calendrier fixé conjointement par les deux Etats.

103. Je me félicite d'être en mesure de vous dire aujourd'hui que de nouveaux progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis la dernière session de l'Assemblée générale et que la plus grande partie des mesures visant à l'élargissement de l'autonomie du Tyrol du Sud ont trouvé leur expression dans plusieurs lois et règlements administratifs d'application. Il reste cependant encore un certain nombre de mesures à prendre. Je voudrais exprimer ici l'espoir que le règlement de cette question se poursuivra de façon satisfaisante et qu'il s'achèvera dans un futur proche.

104. Le désir de mon pays de contribuer à l'œuvre des Nations Unies, non seulement sur le plan moral mais également sur le plan matériel, s'est traduit par la construction de nouveaux locaux pour les sièges de l'AIEA et de l'ONUDI. La "cité des Nations Unies" — dont la construction, en bonne voie, se terminera selon les prévisions en 1978 — est entièrement financée par l'Autriche. Nous espérons que cette contribution concrète sera reconnue sur le plan international par l'intégration de la ville de Vienne au plan des conférences des Nations Unies. Nous souhai-

tons également que notre offre d'accueillir à Vienne d'autres services du Secrétariat ou d'autres organisations reçoive un accueil favorable.

105. L'accomplissement des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies exige un effort extraordinaire de la part de tous les Membres. Certes, la contribution demandée à chacun doit être en rapport avec la réalité de sa situation dans le monde et de ses moyens matériels. Mais nous ne pouvons espérer progresser dans la voie que nous nous sommes tracée que si chaque Membre de l'Organisation est prêt à assumer les responsabilités qui lui incombent et si la répartition de ces responsabilités et des charges est équitable et correspond aux possibilités de chacun.

106. L'Autriche, quant à elle, est prête à assumer sa part et à contribuer, comme dans le passé, à la réalisation des tâches définies par la Charte.

107. M. MINÍC (Yougoslavie)* : Monsieur le Président, je me sens particulièrement honoré de vous présenter mes félicitations pour votre élection aux éminentes fonctions de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma satisfaction est d'autant plus grande que vous représentez l'Algérie amie et non alignée qui, à l'instar de mon pays, à la suite d'une guerre de libération nationale et d'une révolution, a conquis son indépendance et créé des conditions génératrices de progrès social et qui lui ont permis de participer, sur un pied d'égalité avec les autres nations, aux relations internationales. Votre élection, Monsieur le Président, symbolise le rôle croissant des peuples et des pays d'Afrique dans le monde et la lutte qu'ils mènent avec succès pour la liberté, l'indépendance et l'égalité de droits, ainsi que le renforcement du rôle des pays non alignés et de la politique de non-alignement dans le développement contemporain des relations internationales.

108. Les efforts infatigables de M. Leopoldo Benites et la compétence avec laquelle il a conduit les travaux de la vingt-huitième session, ainsi que de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, méritent toute notre gratitude et toute notre reconnaissance.

109. Ma délégation a déjà eu l'occasion de saluer l'admission de trois nouveaux Membres à notre organisation et d'exprimer, à cette occasion, sa grande satisfaction. Permettez-moi de renouveler nos félicitations aux délégations de la République populaire du Bangladesh, de la République de Guinée-Bissau et de la Grenade. Leur admission marque encore une importante victoire sur la voie de la réalisation de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

110. Au nom de ma délégation, je témoigne notre reconnaissance au Secrétaire général M. Kurt Waldheim, pour son rôle et ses efforts personnels dans la recherche de solutions aux crises du Moyen-Orient et de Chypre, comme en ce qui concerne la réalisation du programme spécial de mesures urgentes visant à atténuer les difficultés des pays en développement les plus gravement touchés.

111. Des changements profonds et significatifs, qui n'ont épargné aucun domaine des relations internationales et aucune région du monde, sont intervenus entre la dernière et la présente session de l'Assemblée générale. On n'a presque jamais vu un si grand nombre de problèmes, dans un laps de temps si court et dans de telles proportions, s'imposer à l'attention de la communauté internationale.

112. Ces changements ont été caractérisés essentiellement par de profondes perturbations socio-économiques dans maints pays et par des demandes de plus en plus fermes et organisées exigeant un changement radical des relations politiques et économiques internationales. La réalisation de progrès sur le plan intérieur est de plus en plus liée à la lutte pour la pleine indépendance et l'égalité de droits politiques et économiques, pour l'élimination des causes des tensions et des foyers de crises.

113. Le processus de détente entre les grandes puissances et en Europe a abouti à certains résultats importants pour la paix et la sécurité. Cela s'est traduit par les résultats initiaux obtenus dans le domaine de la limitation des armes nucléaires stratégiques, par l'éloignement du danger d'une guerre nucléaire généralisée, ainsi que par la convocation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'heureuse issue de cette conférence constituerait une contribution nouvelle et importante au processus de détente et d'affermissement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales fondées sur l'égalité de droits en Europe et dans le monde. La Yougoslavie s'emploie résolument et contribue constructivement, de concert avec les autres pays participants, à la réussite des travaux de la Conférence. Il n'y a pas de doute que la continuation du processus de détente est de la plus grande importance pour la sauvegarde de la paix dans le monde et pour la solution des problèmes internationaux.

114. La détente dans le monde est conforme à l'intérêt de tous les pays. Elle doit se transformer en un processus mondial et englober la solution des problèmes internationaux les plus importants, avec la participation de tous les pays sur un pied d'égalité, et surtout des pays le plus directement concernés. Si une telle détente ne devait pas se produire, si elle restait limitée quant à sa portée, son contenu et ses participants, alors rien ne nous garantirait que nous avons réellement fait reculer la menace à la paix et à la sécurité de beaucoup de pays, et même la menace d'affrontements à l'échelle du globe. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'évolution ultérieure du processus de détente est de la plus grande importance. Une contribution considérable au développement de ce processus a été apportée par les pays non alignés, qui y voient une extension de la coexistence pacifique dans le monde et une condition pour la réalisation des objectifs que ces pays ont fixés d'un commun accord.

115. Dans le contexte de l'évolution complexe et incertaine de la situation dans le monde, la politique de non-alignement — qui a reçu, à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en septembre 1973, de nouveaux stimulants et qui a tracé les voies essentielles pour l'action commune des pays non alignés — s'est confirmée encore davantage en tant qu'option politique à long terme d'un nombre de plus en plus grand d'Etats et en tant que politique mondiale. Les pays non alignés se sont affirmés non seulement

* L'orateur s'est exprimé en serbo-croate. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

comme un puissant facteur moral et politique, mais aussi comme une force matérielle qui a prouvé qu'elle est en mesure d'influer sur les relations internationales et de contribuer d'une manière concrète à la solution des problèmes internationaux majeurs. Dans cet ordre d'idées, il faut souligner que les pays non alignés ont toujours été animés par le désir de réaliser avec les autres pays une coopération dans tous les domaines, fondée sur l'égalité de droits, et que l'affrontement leur a été imposé par les attitudes et les actes de certaines puissances.

116. Le défi lancé à la communauté internationale et à l'Organisation des Nations Unies, et surtout aux pays non alignés, est d'autant plus grave et brutal que nous assistons de plus en plus fréquemment à des cas d'ingérence étrangère directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'autres pays, ayant souvent pour but de renverser des gouvernements légitimes et de changer l'option politique des pays en cause. Qui plus est, ou utilise très souvent dans ce même but les difficultés d'ordre social et économique auxquelles se heurtent certains pays en développement, au lieu de faire preuve de solidarité et de fournir une aide qui permettrait à ces pays de surmonter leurs difficultés. Dans ce sens, on n'hésite même pas à essayer de légitimer une telle ingérence en tant que droit du plus fort. Les Nations Unies ne doivent permettre à aucun pays de s'arroger, sous n'importe quel prétexte, le droit à l'ingérence et à l'intervention, car cela porterait un coup des plus durs aux efforts que l'on déploie pour la diminution de la tension dans le monde et pour établir des relations internationales fondées sur l'égalité des droits; cela pourrait menacer la paix et la sécurité dans le monde, ainsi que l'existence même de l'Organisation des Nations Unies.

117. Pourquoi de tels développements et d'autres non moins dangereux se produisent-ils dans les relations internationales ? Nous trouvons la réponse dans la réalité des contradictions qui caractérisent le développement des relations internationales à notre époque. Le processus de détente et la lutte pour la pleine émancipation politique et économique, pour la coopération internationale fondée sur l'égalité de droits, ainsi que pour la paix et la sécurité dans le monde se heurtent aux forces de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme et d'autres formes de domination, d'hégémonie et d'exploitation étrangères, qui ont souvent recours à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, à toutes sortes de pressions et qui ne craignent même pas de recourir à l'emploi de la force. La conséquence directe d'une telle pratique est l'existence de toute une série de crises et de tensions, depuis le Viet-Nam et le Cambodge, en passant par l'océan Indien et le Moyen-Orient, jusqu'à Chypre et à l'Afrique australe, qui menacent directement la liberté et l'indépendance de maints pays et peuples, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Des crises et des conflits latents — qui, à tout moment, peuvent surgir et mettre en danger les relations internationales — existent également dans d'autres parties du monde.

118. Après les importants changements survenus à la suite de la lutte de libération que les pays et les peuples arabes ont menée avec succès contre l'agression israélienne au cours de la guerre d'octobre, changements qui, à notre avis, ne constituaient que les premiers pas menant à la solution de la crise du Moyen-Orient dans son ensemble, nous devons constater avec inquiétude l'absence de tout nouveau progrès, et le retour à une situation "ni paix, ni guerre". De surcroît, ces tendances à une aggravation de cette dangereuse crise internationale sont en train de se renforcer. Il est évident que la responsabilité d'un tel état de choses incombe à Israël, qui n'est toujours pas prêt à appliquer les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, qui recourt à des actes agressifs et menace d'entreprendre de nouvelles actions militaires. C'est une dangereuse illusion de penser que l'on puisse tenir cette crise sous contrôle ou qu'elle puisse être localisée, alors que la solution du problème traîne en longueur.

119. La Yougoslavie préconise le retrait immédiat et total d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, et plus tard. C'est une condition préalable essentielle pour la réalisation d'une solution complète et juste qui permettrait à tous les pays et à tous les peuples du Moyen-Orient de vivre en paix et dans l'indépendance.

120. Nous avons toujours pensé qu'il n'était pas possible de résoudre la crise du Moyen-Orient sans une solution simultanée de la question de Palestine. C'est pour cette raison que nous avons appuyé l'initiative d'inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale [*A/9742 et Add.1 à 4*]. Le moment pour ce faire est particulièrement opportun, à cause des tentatives fréquentes tendant à reléguer ce problème à l'arrière-plan et à empêcher, au moyen de manœuvres diverses, les représentants légitimes du peuple arabe de Palestine de participer, sur un pied d'égalité, à la solution de cette question.

121. La Yougoslavie appuie fermement la reconnaissance et la réalisation des droits nationaux du peuple arabe de Palestine et, avant tout, son droit à l'autodétermination et à un libre développement, et elle considère que l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) est le seul représentant légitime de ce peuple. Nous sommes convaincus que des décisions adéquates allant dans ce sens seront adoptées à la présente session et que l'on donnera aux représentants palestiniens la faculté de participer, avec des droits égaux, à tous les efforts déployés et à toutes les phases de la solution de la crise du Moyen-Orient.

122. La crise du Moyen-Orient et la nouvelle crise de Chypre sont liées, aggravant la tension et augmentant les dangers qui menacent la paix et la sécurité dans cette partie du monde et ailleurs. D'où la nécessité impérieuse de résoudre ces crises sans plus tarder. Il a été prouvé, encore une fois, que la paix et la sécurité dans le monde font partie d'un même ensemble et que, séparément, elles ne peuvent être ni renforcées ni consolidées à long terme.

123. Sans entrer dans l'histoire de la crise de Chypre, je tiens à expliquer nos vues concernant le fond du problème et les bases sur lesquelles une solution peut être recherchée. Mon gouvernement est d'avis qu'il est maintenant de la plus haute urgence de faire démarrer le processus conduisant à la solution de cette crise aiguë et dangereuse. Provoquée par l'ingérence des forces impérialistes et réactionnaires, en collusion avec l'ancien gouvernement de la junte

militaire grecque, et grâce au coup d'Etat bien connu mené contre le Gouvernement de la République de Chypre dirigé par le président Makarios, alors que la question des relations entre les deux communautés nationales de Chypre ne se trouvait pas encore résolue, la crise a dégénéré en conflit armé et en une intervention militaire étrangère qui a infligé et qui continue d'infliger, malgré la trêve actuelle, de lourds sacrifices et de grandes souffrances à la population de la République de Chypre.

124. La République de Chypre indépendante et non alignée est, après le Chili, le deuxième pays non aligné qui soit tombé, en l'espace d'une seule année, victime d'une ingérence étrangère inadmissible dans les affaires intérieures, et de la politique de force. Nous estimons qu'il s'agit là de dangereuses attaques contre la politique de non-alignement dans son ensemble, après la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Alger, et que les pays non alignés et tous les autres pays épris de paix doivent s'opposer de la manière la plus résolue à ces attaques.

125. Mon pays, en tant que pays voisin et non aligné et ayant des relations amicales avec la République de Chypre, la Grèce et la Turquie, s'est employé, dès le début, dans les limites de ses possibilités, à contribuer à la solution de cette crise. Le Président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, Josip Broz Tito, a envoyé des messages aux dirigeants de la République de Chypre, de la Grèce et de la Turquie. Jugeant qu'il s'agissait d'une crise de la plus grande importance internationale, le président Tito a envoyé, ensuite, des messages aux chefs d'Etat des membres permanents du Conseil de sécurité, d'un certain nombre de pays non alignés et autres, ainsi qu'au Secrétaire général.

126. Dans ces messages, aussi bien qu'à d'autres occasions, mon gouvernement a attiré l'attention sur les principes qui devraient, selon lui, constituer la base d'une solution juste et durable, à savoir : plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de la République de Chypre; retrait de toutes les forces et bases militaires étrangères de Chypre; établissement de relations fondées sur l'égalité de droits entre les communautés nationales grecque et turque, dans le cadre d'un système de gouvernement établi d'un commun accord par les deux communautés. Les représentants légitimes de la République de Chypre — en la personne des représentants des deux communautés nationales — doivent non seulement participer à la recherche d'une solution juste et durable, mais aussi jouer un rôle de premier plan dans une telle recherche. Cela étant, les contacts entre les dirigeants des deux communautés à Chypre, qui ont déjà produit de premiers résultats positifs, sont encourageants.

127. La Yougoslavie estime qu'il est absolument nécessaire que les Nations Unies s'engagent à fond dans la recherche des voies et des conditions requises pour une solution politique de la crise de Chypre. A cet égard, nous estimons importantes la présence et les opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, à laquelle mon gouvernement rend hommage et dont il déplore les pertes.

128. Partant de ces positions, la Yougoslavie, de concert avec les autres pays non alignés et surtout avec les pays chargés, par le bureau de coordination des pays non alignés, de suivre de près l'évolution de la crise de Chypre et d'offrir de bons offices aux parties au conflit, entend continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour la réalisation d'une solution juste et durable de cette crise dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, et conforme à l'esprit de la Charte des Nations Unies et des principes généralement acceptés qui doivent régir les relations internationales. La Yougoslavie appuie également tous les autres efforts et initiatives qui sont déployés en vue d'une solution pacifique de la crise de Chypre, qui soit acceptable par les parties au conflit.

129. Nous soulignons avec satisfaction que la lutte menée avec succès par les mouvements de libération en Afrique, ainsi que les changements positifs survenus au Portugal, ont permis de réaliser un progrès sur la voie de la libération définitive des peuples de la domination coloniale portugaise. L'indépendance de la République de Guinée-Bissau et l'accord sur l'accession du Mozambique à l'indépendance sont des réalisations extrêmement importantes qui seront, nous le croyons, bientôt suivies par la libération de l'Angola, des îles du Cap-Vert et des autres colonies.

130. En appuyant et en aidant constamment les mouvements anticoloniaux de libération, la Yougoslavie a contribué activement à un tel développement. Guidés pas ces considérations, nous avons rétabli les relations diplomatiques avec le Portugal dès le renversement du régime fasciste et colonialiste portugais. Nous avons agi ainsi avec la conviction que les forces démocratiques du peuple portugais sauront s'acquitter, d'une manière conséquente, de la tâche historique de décolonisation, croyant fermement en l'unité des intérêts de la lutte des forces démocratiques du Portugal et des mouvements de libération nationale des colonies portugaises. Nous constatons avec plaisir que les forces démocratiques du Portugal s'acquittent avec succès de cette tâche, en coopération et en accord avec les mouvements de libération. En même temps, nous pensons qu'il est indispensable que les Nations Unies s'emploient à empêcher toute tentative des régimes colonialistes et racistes de limiter ou d'arrêter ce processus.

131. D'autre part, l'Afrique du Sud continue d'être un bastion de l'impérialisme, du néo-colonialisme et de l'exploitation étrangère. Le régime raciste non seulement opprime la majorité africaine de la population, mais aussi constitue une source permanente de danger menaçant l'indépendance de ses voisins africains. Sans l'aide de l'Afrique du Sud et du capital international, le régime illégal minoritaire des racistes blancs de la Rhodésie du Sud, qui défie les sanctions des Nations Unies, ne pourrait pas se maintenir au pouvoir. Le peuple de Namibie continue d'être victime d'une exploitation brutale de la part des racistes sud-africains. Nous pensons que le moment est arrivé où l'Organisation des Nations Unies doit examiner d'une manière concrète ce qu'il faudrait faire pour mettre fin à la violation constante, par l'Afrique du Sud, des principes fondamentaux et des décisions des Nations Unies.

132. Nous estimons que des conditions favorables existent à présent pour accélérer la libération des

derniers points d'appui et enclaves du colonialisme dans les différentes parties du monde, afin de nous rapprocher ainsi de la réalisation totale de la décolonisation, qui est l'un des objectifs principaux des Nations Unies et de la communauté internationale.

133. Au Viet-Nam du Sud, le régime de Saigon, aidé de l'extérieur, viole sans scrupules l'Accord de Paris et, en renouvelant les opérations militaires, porte atteinte à la liberté, à l'indépendance et au droit du peuple du Viet-Nam à l'autodétermination. Le peuple et le Gouvernement yougoslaves appuient sans réserve le droit du Gouvernement provisoire révolutionnaire de la République du Viet-Nam du Sud, seul représentant légitime du peuple du Viet-Nam du Sud, d'obtenir le statut d'observateur et le droit de participer aux travaux de notre organisation.

134. Comme on le sait, l'examen de la question du rétablissement, à l'Organisation des Nations Unies, des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, ayant à sa tête le prince Sihanouk, a été ajourné l'année dernière à la suite d'une manœuvre de procédure. Cependant, ce problème n'a rien perdu de son acuité. En réalité, l'ajournement s'est révélé tout à fait injustifié. Comme auparavant, le régime de Lon Nol n'est qu'un instrument de l'intervention et de l'ingérence étrangères. La lutte de libération du peuple du Cambodge marque de nouveaux succès, tandis que son gouvernement légitime contrôle pratiquement la plus grande partie du territoire national. Pour cette raison, il est indispensable que l'Assemblée générale, à sa présente session, adopte une décision reconnaissant au Gouvernement légitime du prince Sihanouk le droit de représenter le Cambodge à l'Organisation des Nations Unies.

135. Le problème de la Corée ne cesse de retenir notre attention. Des initiatives importantes ont été prises pour éliminer cet héritage de la guerre froide. Il est du devoir des Nations Unies, selon nous, de s'employer à l'unification pacifique du peuple de Corée. C'est pourquoi nous avons demandé, avec un groupe de pays non alignés et de pays socialistes, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la question relative au retrait de toutes les troupes étrangères stationnées en Corée du Sud sous le drapeau des Nations Unies [*A/9703 et Add.1 à 3*], et nous préconisons que l'Assemblée générale adopte une résolution dans ce sens, ce qui serait conforme au consensus réalisé à la vingt-huitième session[2].

136. Les efforts et la lutte des pays de l'Amérique latine pour modifier les relations inégales existantes et pour s'assurer la souveraineté sur leurs richesses naturelles, ainsi que l'indépendance politique et économique, jouissent de l'appui de la grande famille des pays non alignés, y compris le mien. L'option d'un nombre de plus en plus grand de pays de l'Amérique latine et des Antilles pour la politique de non-alignement est d'une très grande importance internationale, car elle renforce le pouvoir et le rôle des pays non alignés dans l'évolution internationale et dans la solution des problèmes internationaux aigus et à long terme, en même temps qu'elle garantit davantage l'heureuse issue de leur lutte pour l'émancipation et pour l'égalité de droits.

137. Au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'une aggravation de la crise de l'économie mondiale. Les systèmes commercial et monétaire mondiaux traversent une crise grave. L'inflation gagne de plus en plus en ampleur et — telle une vague — envahit un pays après l'autre. Les principales victimes de l'inflation sont les larges couches travailleuses de la population et les pays qui se trouvent au plus bas niveau de développement économique et social.

138. La prétendue crise de l'énergie et la crise du système des relations économiques internationales, qui influent de plus en plus directement sur le développement des relations politiques, ont prouvé encore une fois que — dans le monde d'aujourd'hui caractérisé par l'interdépendance de plus en plus étroite des pays et des peuples — aucun domaine et aucune région ne peuvent rester isolés ni en période de prospérité ni en temps de crise.

139. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux matières premières et au développement, a procédé à une analyse approfondie des problèmes économiques contemporains. Sur l'initiative des pays non alignés et d'autres pays en développement, la session extraordinaire a adopté la décision historique concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et un Programme d'action [*résolution 3202 (S-VI)*]. Ainsi, on a créé une base et un cadre qui rendent possible la recherche de solutions aux problèmes économiques les plus importants auxquels nous devons faire face, au moyen d'efforts communs et en respectant aussi bien les intérêts des pays en développement que ceux des pays développés. C'est pourquoi notre action doit, à notre avis, être dirigée, vers la mise en œuvre rapide et aussi complète que possible de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] et du Programme d'action. Nous sommes convaincus que toute recherche d'autres solutions et que toute résistance au processus inexorable de l'édification du nouvel ordre économique international ne pourraient qu'aggraver la situation déjà critique dans laquelle nous nous trouvons.

140. Je voudrais insister, en particulier, sur l'importance qu'il y a à réaliser aussi vite et aussi complètement que possible les objectifs du Programme spécial contenu dans le Programme d'action. Bien qu'un haut degré d'accord ait été réalisé à la session extraordinaire quant à la nécessité de fournir une aide urgente et adéquate aux pays en développement les plus gravement touchés par les courants économiques actuels dans le monde, l'application du Programme spécial ne se fait que lentement, d'où le danger que son objectif fondamental ne soit pas atteint. La situation extrêmement grave dans laquelle se débattent les pays en développement les plus gravement touchés place tous les pays devant la grande obligation de répondre à l'appel lancé à la session extraordinaire au nom de la solidarité, de l'interdépendance et du progrès commun. Nous estimons qu'à la présente session, l'Assemblée doit donner son ferme appui à l'application du Programme spécial.

141. A cet égard, je voudrais attirer l'attention, en particulier, sur la situation économique extrêmement grave dans laquelle se débat la République populaire du Bangladesh, qui est obligée de lutter contre les conséquences néfastes du retard hérité du

passé, des dévastations de la guerre, des catastrophes naturelles et des courants économiques mondiaux extrêmement défavorables. Nous sommes aussi préoccupés par les conséquences graves de la famine qui sévit dans maints pays africains, notamment dans la région soudano-sahélienne, ainsi que dans divers pays d'autres parties du monde. Il est indispensable que la communauté internationale et notre organisation s'emploient plus résolument encore à trouver des solutions à ces problèmes aigus.

142. Conscient de la situation dans laquelle se trouvent les pays en développement les plus touchés, le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie a décidé de contribuer, dans les limites de ses possibilités, aux mesures d'urgence prévues au Programme spécial, bien que mon pays, lui aussi, soit affecté sérieusement par les courants défavorables dans l'économie mondiale, y compris les restrictions imposées dans les marchés de ses exportations traditionnelles.

143. Les pays en développement continueront de compter sur leurs propres forces et d'utiliser leurs propres moyens. Ils sont résolus à accélérer leur propre développement économique en s'associant, en coopérant et en s'aidant les uns les autres. A cet égard, nous sommes certains que la réunion des représentants des pays coordonnateurs, qui vient de tenir ses assises à Belgrade et qui a élaboré plusieurs propositions et suggestions pour la mise en œuvre du Programme d'action de coopération économique mutuelle des pays non alignés, ne manquera pas de contribuer à ce but.

144. Le rôle des Nations Unies dans la réalisation des objectifs et des tâches fixés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale est irremplaçable. Nous avons souvent constaté que les divers organes et institutions spécialisées de l'ONU ne concentraient pas assez leurs efforts pour donner suite aux décisions et aux recommandations de l'Assemblée générale, et aujourd'hui, nous voyons se renforcer des tendances à court-circuiter les organismes des Nations Unies et à rechercher des solutions aux problèmes économiques dans des milieux étroits et privilégiés. Or c'est une action de plus en plus concertée des organes et des institutions spécialisées des Nations Unies qui est devenue aujourd'hui indispensable.

145. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et la Conférence mondiale sur la population ont contribué à la solution des problèmes de développement et, de ce fait, au renforcement du rôle des Nations Unies. A cette fin doivent contribuer également, dans un proche avenir, des mesures importantes comme l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la Conférence mondiale de l'alimentation, la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et, point culminant d'une période d'activité exceptionnelle des Nations Unies, la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra au mois de septembre de l'année prochaine et aux préparatifs de laquelle on devrait déjà porter la plus grande attention.

146. Pareille évolution de la situation mondiale est accompagnée et déterminée, dans une grande mesure, par un renforcement de l'influence du facteur militaire sur la politique et l'activité de certains gouvernements. D'où l'accélération de la course aux armements, qui prend des proportions inquiétantes, et l'accroissement du rôle des complexes militaires-industriels dans certains pays développés.

147. L'emploi éventuel des armes de destruction massive constitue le plus grand danger qui menace l'humanité. Pour cette raison, la Yougoslavie s'est toujours employée, de la manière la plus résolue, avec les autres pays non alignés et dans l'esprit des décisions prises à leurs réunions, à faire adopter des mesures urgentes pour l'interdiction totale de l'emploi, de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes nucléaires et pour la destruction des stocks existants. Dans ce contexte, nous sommes également partisans de l'interdiction de tous les essais nucléaires et thermonucléaires à des fins militaires, dans tous les milieux et de la part de n'importe quel pays. Pour les mêmes raisons, nous appuyons résolument tous les efforts tendant à l'interdiction aussi rapide que possible de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et à la destruction de toutes les quantités existantes.

148. Tandis que la mise au point et la fabrication des armes nucléaires continuent, force nous est de constater que l'on n'a obtenu jusqu'à présent que des résultats très modestes dans le domaine du transfert des techniques nucléaires aux pays en développement. Par conséquent, les pays en développement sont obligés de rechercher, dans ce domaine aussi, en comptant sur leurs propres forces et en combinant leurs moyens, des solutions qui puissent leur permettre de surmonter le plus rapidement possible les difficultés économiques auxquelles ils se heurtent. Il est grand temps que l'Organisation mondiale trouve des solutions adéquates à ce problème également.

149. Les négociations sur le désarmement, qui se déroulent dans des cadres bilatéraux ou plus larges, ont produit certains résultats qui ont rencontré l'approbation de mon pays. Cependant, nous pensons qu'il faudrait injecter de nouveaux et puissants stimulants dans ces efforts. Nous sommes sûrs qu'une conférence mondiale du désarmement pourrait ouvrir de nouvelles voies et perspectives pour l'arrêt de la course aux armements et pour le désarmement dans les conditions du renforcement de la confiance entre les peuples et entre les Etats.

150. Nous saluons avec satisfaction le fait que le Comité spécial pour la question de la définition de l'agression, dont la Yougoslavie fait partie, est en mesure de soumettre à l'Assemblée à sa présente session un projet de définition adopté d'un commun accord [*voir A/9619 et Corr.1*]. Bien que ce projet soit le résultat d'un compromis, il définit les caractéristiques les plus importantes des actes d'agression, ce qui peut aider les Nations Unies à identifier l'agresseur, à empêcher et à réprimer l'agression ou à dissuader les agresseurs potentiels. Aussi ma délégation exprime-t-elle le ferme espoir que la définition de l'agression proposée sera adoptée par l'Assemblée générale, par voie de consensus.

151. A ce tournant décisif des relations internationales il est, à notre avis, essentiel que nous conjuguions nos efforts, sur la plus large base possible, pour faire prévaloir l'orientation vers la solution

des questions en suspens par des moyens pacifiques et dans l'esprit des principes auxquels nous avons, à maintes reprises, en tant qu'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, exprimé notre attachement.

La séance est levée à 13 heures.

NOTES

[1] *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971*, p. 16.

[2] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30*, p. 25, point 41.

[3] Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.